

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La 6^e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord, tenue en visioconférence, sous la présidence de monsieur Éric Gagnon, après convocation légale à Saint-Jérôme, le 15 avril 2025, à 18 h 30, en mode virtuel.

166 membres connectés en direct et en différé (en date du 23 avril 2025).

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Le président, M. Éric Gagnon, souhaite aux membres la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord qui se tient entièrement à distance. M. Gagnon agit comme président d'assemblée.

Tout d'abord, il présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien.

- M. Claude Le Bourdais, vice-président du conseil d'administration qui agira plus tard comme président d'élection puisque le président est lui-même candidat.
- Mme Nathalie Proulx, présidente du comité d'Audit et déontologie et secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sabrina Paré, adjointe à la direction générale.
- M. Étienne Montreuil, président du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures.
- Mme Gaétane Léveillé, présidente du comité Coopération qui présentera les engagements de la Caisse dans son milieu.
- Mme Nadia Angers, directrice générale de la Caisse.

Comme précisé dans l'avis de convocation, le président informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant cette première partie de l'assemblée, tels que la répartition des excédents annuels et les ristournes, ainsi que l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées dans une capsule vidéo.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration.
- La façon de poser des questions tout au long de la présentation.
- La façon de voter lors des votes en direct.

Mme Proulx précise que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, deux personnes doivent être nommées à titre de scrutatrices. Le président recommande alors Mmes Sabrina Paré et Marie-Josée Michaud, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation. Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par M. (*retiré*) et appuyé par M. (*retiré*) que la nomination des personnes scrutatrices soit soumise au vote en direct. Aucune question n'a été soulevée. Après la période de votation, le président annonce que la proposition de nommer Mmes Sabrina Paré et Marie-Josée Michaud comme scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Proulx, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la proposition d'ordre du jour. Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par Mme (*retiré*) et appuyé par Mme (*retiré*) que la proposition d'ordre du jour soit soumise au vote en direct. Aucune question n'a été soulevée. Après la période de votation en direct, le président annonce que l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024

Les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024, sur le site Internet de la Caisse.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation d'adopter le procès-verbal. Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par Mme (*retiré*) et appuyé par Mme (*retiré*) que la proposition soit soumise au vote en direct. Aucune question n'est soulevée. Après la période de votation en direct, le président annonce que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président présente chacun des administrateurs composant le conseil d'administration de la Caisse et les remercie pour leur implication.

Il énonce quelques faits saillants de la dernière année :

- Le Mouvement Desjardins fête son 125^e anniversaire. De son côté, la Caisse a fêté son 90^e anniversaire en 2024.
- Dans un contexte de volatilité économique, Desjardins s'est affirmé comme un pilier de stabilité pour ses membres et clients.
- La Caisse a été plus active que jamais pour soutenir ses membres dans leur autonomie financière.
- La poursuite des grands travaux technologiques pour la transformation numérique a permis l'arrivée de l'assistante virtuelle Alvie, qui propose des astuces financières aux membres sur AccèsD. La Caisse a également organisé 6 journées virage numérique afin de faire découvrir aux membres les solutions automatisées.
- Les changements importants dans les habitudes transactionnelles des membres amènent le conseil d'administration à optimiser le réseau de distribution de la Caisse. Devant la nécessité de s'adapter, le CA a saisi une opportunité de participer à un projet structurant pour la communauté et de procéder à la vente de la bâtisse du centre-ville de Saint-Jérôme afin de concentrer les activités dans les 2 centres à proximité, soit Saint-Antoine et

Ste-Paule. Des mesures d'accompagnement ont été offertes aux membres exclusifs de ce centre.

Le président remercie les membres pour leur confiance, ainsi que les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Proulx, présidente du comité d'Audit et déontologie présente le bilan relatif à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- 1- La première règle touche les situations de conflit d'intérêts. Le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- 2- La seconde règle concerne les dépôts et les prêts aux personnes intéressées. Le conseil n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée et aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.
- 3- La troisième règle s'applique aux contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code. La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, la Caisse a octroyé un (1) contrat, pour un total de 52 080 \$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3. Rapport financier

La directrice générale présente quelques faits saillants des résultats du Mouvement Desjardins en 2024.

Puis, les membres sont invités à écouter une capsule vidéo portant sur la situation financière de la Caisse pour le dernier exercice. Au terme du visionnement, la directrice générale résume quelques faits saillants.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente du comité Coopération, Mme Gaétane Léveillé, présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu. Les membres visionnent une capsule vidéo qui présente le bilan de l'engagement de la Caisse dans son milieu et les différents projets appuyés par le Fonds d'aide au développement du milieu en 2024.

Dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté. Le nouveau plan a permis à la Caisse de réévaluer ses priorités d'investissement. Au terme de ses travaux, le conseil d'administration a choisi d'utiliser son Fonds d'aide au développement du milieu pour soutenir principalement les projets en lien avec 5 priorités d'investissement :

- Santé et saines habitudes de vie
- Réussite éducative et formation
- Entrepreneuriat et relève
- Œuvres humanitaires et engagement citoyen

- Services de proximité et habitation

Une nouvelle politique de contribution est rendue publique sur le site Internet de la Caisse. Mme Léveillé présente ensuite quelques leviers financiers pour soutenir des projets qui influencent positivement la vitalité de notre collectivité, dont La Fabrique à projets, le programme Mes finances, mes choix, et le Fonds du Grand Mouvement. Elle présente également les conférences tenues en 2024 ainsi que la programmation 2025.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à envoyer leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet et il y répond en collaboration avec la directrice générale.

En réponse à M. (retiré), la DG explique qu’effectivement, la Caisse se démarque au sein du Mouvement Desjardins et parmi les caisses comparables pour la hausse de 125% de ses excédents nets.

En réponse à M. (retiré), la DG et le président expliquent que la ristourne est basée sur les excédents du Mouvement et qu’elle est ensuite redistribuée équitablement entre tous les membres Desjardins afin d’éviter une compétition entre caisses.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo expliquant le versement des ristournes individuelles et collectives est présentée aux membres. Toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Le président précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d’administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		23 106 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements		3 101 k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	1 379 k\$	
• Autres éléments du résultat	1 362 k\$	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	363 k\$	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(3) k\$	
Solde des excédents à répartir		26 207 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(5 035) k\$
• Ristourne	(5 749) k\$	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 479 k\$	
• Affectation au FADM	(765) k\$	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0 k\$
Affectation à la réserve générale		(21 172) k\$
Solde des excédents à répartir		0 k\$

Il invite la directrice générale à présenter la recommandation du conseil d’administration concernant la façon de les répartir qui est détaillée dans le tableau ci-dessous. Elle indique que les excédents nets après ristournes aux membres de la Caisse se chiffrent à 23 106 k\$.

Elle présente également les taux applicables pour les différents volets de la ristourne. Bien que les ristournes totales augmentent, compte tenu de l’augmentation des volumes et du fait que des ristournes soient versées sur plus de produits, le taux sera de 0,58\$ par 1 000 \$ de volume, autant pour les particuliers que pour les entreprises.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, il est proposé par Mme (*retiré*) et appuyé par Mme (*retiré*) que la proposition pour le partage des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumise au vote à partir de minuit le soir même, et ce, pendant 4 jours.

Le président invite les membres à poser leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet.

En réponse à M. (*retiré*), la DG indique que le solde du FADM est d'environ 3,2 M\$ et que la Caisse a déjà plus de 1,9 M\$ d'engagés dans divers projets pour les prochaines années.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que le président est lui-même une personne candidate, le vice-président, M. Claude Le Bourdais, agira comme président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse. La secrétaire Mme Nathalie Proulx étant également candidate aux élections, M. Étienne Montreuil agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

M. Gagnon cède la parole à M. Étienne Montreuil, président du comité de mise en candidature, qui présente le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

M. Montreuil rappelle la démarche du profil collectif enrichi qui permet au conseil d'administration de se donner des cibles de compétences et de représentativité. La Caisse a procédé à un appel de candidatures qui a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025. À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu sept candidatures éligibles pour les 4 postes vacants.

M. Montreuil énonce les critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif du conseil d'administration, soit des membres répondant aux critères suivants :

- Des administrateurs ayant de l'expérience au sein du Mouvement Desjardins afin de conserver l'expertise acquise au sein du CA
- Des personnes ayant des compétences en gouvernance et en développement durable
- 3 à 4 femmes et 0 ou 1 homme afin de maintenir la parité
- Et des gens âgés de 35 ans et plus.

De plus, nous recherchons des personnes issues de la diversité.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Internet de la caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

Le président M. Gagnon cède ensuite la parole au président d'élection, M. Claude Le Bourdais.

M. Le Bourdais mentionne les noms des quatre administrateurs sortants de charge qui sollicitent un nouveau mandat, soit M. Éric Gagnon, Mme Marie-Gabrielle Lamoureux, Mme Jacinthe Léonard et Mme Nathalie Proulx.

Les personnes candidates suivantes sont éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

M. Éric Gagnon

M. William Labonté

Mme Marie-Gabrielle Lamoureux

Mme Jacinthe Léonard

Mme Nathalie Proulx

Mme Josée Rochon

M. Emalor Fabrice Youseu Tchitchoua

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Le président d'élection invite les membres à regarder une capsule vidéo afin de connaître les sept (7) personnes candidates qui ont préparé une courte présentation d'une minute.

5.2.4. Élection par votation

Le président d'élection rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La secrétaire, Mme Proulx, rappelle aux membres les éléments sur lesquels ils seront appelés à voter, soit la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes, et l'élection des membres du conseil d'administration. Elle présente également les différentes façons de voter. Les membres ne détenant pas le service AccèsD auront la possibilité d'utiliser deux bornes de votation situées à notre centre de services Saint-Antoine ou à notre centre de services Prévost et accessibles pendant nos heures d'ouverture.

Le président rappelle que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi 19 avril. Il indique que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement des résultats qui seront publiés sur le site Internet de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle. Toutefois, advenant un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président souligne le départ d'un administrateur pour qui le mandat se termine, M. Gilles Caron. Il le remercie pour son implication au sein de la Caisse ces trois dernières années.

En terminant, le président remercie les membres pour leur participation virtuelle à cette assemblée générale annuelle et plus particulièrement les employés de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux les servir.

Cette portion de l'assemblée tenue le 16 avril 2024 se termine à 20 h.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

La proposition est adoptée par les membres qui ont voté à 94,2 % en faveur de la recommandation.

Élection des membres du conseil d'administration

Les candidats suivants sont élus :

M. Éric Gagnon, Mme Jacinthe Léonard, Mme Nathalie Proulx et Mme Josée Rochon.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025, à 11 h 58.

Éric Gagnon Président	Nathalie Proulx Secrétaire